



DELIBERATION N° 2024011

Affectation des résultats 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210102596-20240328-2024011-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de Montcet, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Franck TARPIN, Maire.

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	11

Présents :

Mmes BARRE-LOPES / PERRAUD / BOUCHET / DAMIDAUX

MM. PACCOUD / MOISSON/ MEURENAND / TARPIN/ DURAND / NAULET

1 pouvoir : Mme GIORIA Florine donne pouvoir à BARRE-LOPES Marie-Anne

Date de la convocation

22 mars 2024

Secrétaire de séance : Marie-Anne BARRE-LOPES

Le Conseil Municipal,

VU les résultats du compte administratif 2023 du budget principal,

VU les résultats du compte de gestion 2023 du Trésorier principal municipal,

- **DECIDE** d'affecter au compte 1068 REC INV le déficit d'investissement 2023 de **52 044.61 €**.
- **DECIDE** d'affecter au compte 002 REC FONCT l'excédent de fonctionnement 2023 de **281 648.32 €**.
- **DECIDE** d'affecter au compte 001 DEP INV le résultat de clôture d'investissement 2023 de **52 044.61 €**.

Considérant que les écritures ont été régulièrement passées.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Franck TARPIN

Le Maire